



loi recel successoral

Par **LUCIE1919**, le **02/03/2020** à **13:55**

Bonjour, j'ai hérité par testament à part égale avec mon frère de 2 appartements loués. Depuis le décès de mon père mon frère encaisse les loyers en se présentant auprès des locataires comme le "gérant" du patrimoine en attendant le fin de la succession. Or, c'est incidemment que j'apprends cette situation car le notaire chargé de la succession ne m'a aucunement averti... que puis-je faire? mon entourage me parle de recel successoral car d'après eux les loyers font partis de l'actif de la succession.... Merci de votre réponse

Par **youris**, le **02/03/2020** à **14:00**

bonjour,

vous devez exiger de votre frère qu'il vous rembourse la moitié des loyers encaissés, en lui indiquant que vous ne l'avez jamais désigné comme gérant de cette indivision.

dans l'attente du règlement de cette succession, vous pouvez demander à vos locataires qu'ils versent les loyers à votre notaire, si celui-ci est d'accord.

salutations